



HERFURTH LOGISTICS

NAAMLOZE VENNOOTSCHAP

Numéro EORI obligatoire à l'importation

Les opérateurs économiques qui effectuent des importations seront obligés de s'identifier sur base d'un numéro EORI (case 8) à partir de la version PLDA V17.0 (installation planifiée le 9 janvier 2017).

Les modalités d'application pour l'utilisation de EORI à l'exportation sont les mêmes que celles pour l'utilisation de EORI à l'importation.

Pour les personnes établies en Belgique ayant déjà une activité douanière en Belgique, la Cellule EORI pompe les enregistrements existants dans la banque de données du S.C.G.I. (Service Général de Gestion de l'Information) de façon à limiter les demandes. La seule intervention auprès de la personne concernée est l'acceptation ou non de la publication de certaines données sur le site web EORI de TAXUD

Pour les personnes non établies en Belgique mais dans un autre EM de la Communauté, la demande doit se faire auprès de l'autorité compétente du pays d'établissement.

Avez-vous déjà un no. EORI valable ? Vérifiez le ici :

http://ec.europa.eu/taxation_customs/dds2/eos/eori_validation.jsp?Lang=fr&Screen=0&EoriNumb=&Expand=false

Formulaires de demande

Pour l'introduction d'une demande de numéro EORI, veuillez compléter le formulaire adéquat mis à votre disposition ci-dessous. Ce formulaire dûment complété et signé est à renvoyer par courrier postal à:

Administration Gestion des clients et Marketing – Cellule EORI
Boulevard du Roi Albert II 33, boîte 382
1030 Bruxelles

ou par email: EORI.be@minfin.fed.be

- [AUTORISATION/EORI/A2 - Formulaire d'autorisation de publication pour une entreprise ou personne possédant déjà un numéro EORI et qui souhaite publier quelques informations personnelles sur le site web EORI de TAXUD](#)
- [DEMANDE/BE/EORI/A3 - Formulaire de demande de numéro EORI pour une entreprise ou personne établie en Belgique](#)
- [DEMANDE/NON CE/EORI/A4 - Formulaire de demande de numéro EORI pour une personne ou entreprise non établie dans la CE n'ayant pas encore effectué d'opération douanière dans la CE mais ayant l'intention de débiter des opérations en Belgique \(ce pays étant le premier pays où l'intéressé commence des opérations douanières dans la CE\)](#)

Maatschappelijke zetel : Cassiersstraat 19 – B-2060 Antwerpen 6

Tel : 32 (0)3 221 28 00 – BTW : BE 0445 364 909 – Verg. Lic. 1794001

Bankers :

	KBC Bank (Belgium) NV	Fortis Bank (Belgium) NV
Account number :	410-0643281-97	220-0969390-08
SWIFT-BIC :	KREDBEBB	GEBABEBB
IBAN	BE54 4100 6432 8197	BE63 2200 9693 9008

Branch offices : Zaventem, Deurne, Chaineux